

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 40206 Numéro SIREN : 385 140 199 Nom ou dénomination : DENG
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2019 sous le numéro de dépôt 9675

« DENGİ »

Société par Actions Simplifiée au capital de €48 000
Siège social : Route de Souchez
62143 ANGRES

385 140 199 RCS ARRAS

DE COMMERCE D'ARRAS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Denis', is written over a diagonal line.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DENGDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise route de Souchez 62143 ANGRESDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 8 5 1 4 0 1 9 9 0 0 0 1 4Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/03/2019

						Néant	
						Exercice N clos le, 31/03/2019	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	49 111	AG	48 336	775
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	2 284 729	AQ	928 162	1 356 567
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 300 055	AS	729 539	570 516
		Autres immobilisations corporelles	AT	438 592	AU	323 441	115 150
		Immobilisations en cours	AV	558 016	AW		558 016
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	54 406	CV		54 406
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	66 693	BE		66 693
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	550	BI		550
TOTAL (II)			BJ	4 752 155	BK	2 029 479	2 722 675
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 483	BM		3 483
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 140 437	BU		1 140 437
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	171 890	BY	3 512	168 378
		Autres créances (3)	BZ	388 619	CA		388 619
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 997 237	CE		1 997 237
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	408 141	CG		408 141	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	105 292	CI		105 292	
	TOTAL (III)	CJ	4 215 102	CK	3 512	4 211 590	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	8 967 258	1A	2 032 992	6 934 265
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DENG I		Néant ☐ *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 48 000)		DA	48 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	4 800
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	2 092 840
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	422 731
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	2 568 371
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	16 508
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	16 508
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 591 317
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	352 096
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 664 478
	Dettes fiscales et sociales		DY	644 956
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	14 458
	Autres dettes		EA	82 078
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	4 349 386	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	6 934 265	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
			ID	
			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 062 018
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 904	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS DENG I</u>							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	22 362 421	FB		FC	22 362 421	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 802	FE		FF	1 802	
		FG	337 440	FH		FI	337 440	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	22 701 663	FK		FL	22 701 663	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	60 673	
	Autres produits (1) (11)					FQ	51 147	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	22 813 484
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	18 277 271	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(163 150)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	31 311	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(2 034)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 308 242	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	366 974	
	Salaires et traitements*					FY	1 606 750	
	Charges sociales (10)					FZ	469 620	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	312 785
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 512
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	16 508	
	Autres charges (12)					GE	2 623	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	22 230 417
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	583 066	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 011	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 036	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4 047	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	14 994	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	14 994	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 947)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	572 119	

Désignation de l'entreprise		SAS DENG I		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	34 009	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	34 009	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(34 009	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	115 379	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	22 817 532	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	22 394 800	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	422 731	
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	37 785
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			34 009			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DENG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 6 934 266 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 422 732 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ANS
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

RG

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et En Cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en rapport avec les quantités consommées sur les 12 derniers mois, individualisée article par article.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,25 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

RG

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 54 654 Euros a été porté au crédit du compte 699 – Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DENGNéant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	47 923	KE		KF	1 188
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	140 056	KN		KO	90 000
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	1 652 365	KQ		KR	432 028
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 217 913	KT		KU	82 141
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	118 249	KW		KX	7 777
		Matériel de transport *				KY	69 318	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	234 603	LC		LD	8 642
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	37 400	LI		LJ	894 403
	Avances et acomptes					LK	4 458	LL		LM	
	TOTAL III					LN	3 474 365	LO		LP	1 514 994
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	51 766	8V		8W	2 640
		Autres titres immobilisés				IP	65 813	IR		IS	880
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV	550		
TOTAL IV				LQ	117 579	LR		LS	4 070		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	3 639 869	ØH		ØJ	1 520 252	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		4				
				1	2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	49 111	IX			
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	29 721	MD		ME	200 334	MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	2 084 394	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	1 300 055	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	126 027	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	69 318	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	243 245	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	373 786	MZ		NA	558 016	NB		
	Avances et acomptes			NC	4 458	ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY	407 965	NG		NH	4 581 393	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	54 406	ØZ	
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C	66 693	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	550	2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	121 649	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	407 965	ØK		ØL	4 752 155	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/03/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS DENGI

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4)	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DENG INéant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE 47 923	PF 412	PG	PH 48 336
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR 113 845	PS 7 395	PT 29 721	PU 91 518
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV 672 464	PW 164 179	PX	PY 836 643
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 636 983	QA 92 556	QB	QC 729 539
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 71 075	QE 11 012	QF	QG 82 088
	Matériel de transport	QH 37 323	QI 10 170	QJ	QK 47 493
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 166 801	QM 27 058	QN	QO 193 859
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU 1 698 492	QV 312 372	QW 29 721	QX 1 981 143
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN 1 746 415	ØP 312 785	ØQ 29 721	ØR 2 029 479

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net d amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DENGNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
		18 641	16 508	18 641	16 508
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6D
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
		4 246	3 512	4 246	3 512
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
		22 888	20 020	22 888	20 020
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RG

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DENG I				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières		UT	550		UV			UW	550	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	8 954		8 954					
	Autres créances clients		UX	162 935		162 935					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 024		1 024					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	600		600					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	143 158		143 158					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	181 959		181 959					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	61 877		61 877					
	Charges constatées d'avance		VS	105 292		105 292					
TOTAUX			VT	666 353		VU	665 803		VV	550	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 904		1 904					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 589 413		302 045		869 046		418 322	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 448		2 448						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 664 478		1 664 478						
Personnel et comptes rattachés		8C	326 522		326 522						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	76 088		76 088						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	52 523		52 523						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	188 420		188 420						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	14 458		14 458						
Groupe et associés (2)		VI	351 049		351 049						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	82 078		82 078						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	4 349 386		VZ	3 062 018		869 046		418 322
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	900 000		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	349 648		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	255 183		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

DENGI
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL 48 000€
SIEGE SOCIAL : Route de Souchez CD 58 62143 ANGRES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS
AU 31 MARS 2019

DENGI
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL 48 000€
SIEGE SOCIAL : Route de Souchez CD 58 62143 ANGRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2019

Aux actionnaires de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DENGI relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les stocks d'une valeur de 1 143 920 euros qui représente 27% de l'actif circulant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur en date du 7 Aout 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

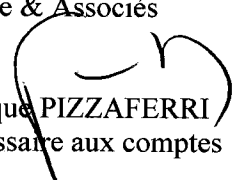
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cergy Pontoise
Le 10 septembre 2019

Le commissaire aux comptes
Grégoire & Associés


Véronique PIZZAFERRI
Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/19	Net au 31/03/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	49 112	48 336	776	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 284 730	928 163	1 356 567	1 006 113
Installations techniques, matériel et outillage	1 300 056	729 539	570 517	580 931
Autres immobilisations corporelles	438 592	323 442	115 150	146 971
Immob. en cours / Avances & acomptes	558 017		558 017	41 858
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	54 407		54 407	51 767
Autres titres immobilisés	66 693		66 693	65 813
Prêts				
Autres immobilisations financières	550		550	
ACTIF IMMOBILISE	4 752 155	2 029 480	2 722 676	1 893 453
Stocks				
Matières premières et autres approv.	3 483		3 483	1 449
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 140 437		1 140 437	977 287
Créances				
Clients et comptes rattachés	171 891	3 513	168 378	175 741
Fournisseurs débiteurs	36 906		36 906	29 497
Personnel	1 625		1 625	5 514
Etat, Impôts sur les bénéfices	143 158		143 158	108 330
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	181 960		181 960	60 578
Autres créances	24 971		24 971	40 150
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	1 997 237		1 997 237	2 106 433
Disponibilités	408 141		408 141	841 978
Charges constatées d'avance	105 293		105 293	73 498
ACTIF CIRCULANT	4 215 103	3 513	4 211 590	4 420 453
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	8 967 258	2 032 992	6 934 266	6 313 907

Bilan

	Net au 31/03/19	Net au 31/03/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	48 000	48 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 800	4 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 092 840	2 483 984
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	422 732	509 876
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 568 372	3 046 660
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	16 508	18 642
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 508	18 642
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	1 589 414	944 597
Découverts et concours bancaires	1 904	3 562
Emprunts et dettes financières diverses	2 449	2 449
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	349 648	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 664 478	1 686 045
Personnel	326 523	330 934
Organismes sociaux	76 088	67 641
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	52 523	7 091
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	189 823	133 634
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 458	4 848
Autres dettes	82 078	67 805
Produits constatés d'avance		
DETTE	4 349 386	3 248 605
Ecart de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	6 934 266	6 313 907

Compte de résultat

	31/03/19	31/03/18
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	22 362 422	21 730 584
Production vendue	339 242	405 843
Production stockée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	111 820	141 976
Total	22 813 484	22 278 403
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	18 277 272	17 565 865
Variation de stock (m/ses)	-163 151	-4 936
Achats de m.p & aut.approv.	31 312	33 537
Variation de stock (m.p.)	-2 034	3 148
Autres achats & charges externes	1 308 242	1 301 826
Total	19 451 641	18 899 441
Impôts, taxes et vers. assim.	366 975	316 589
Salaires et Traitements	1 606 751	1 552 252
Charges sociales	469 621	523 599
Amortissements et provisions	332 806	325 174
Autres charges	2 624	2 554
Total	2 778 776	2 720 168
RESULTAT D'EXPLOITATION	583 067	658 794
Produits financiers	4 048	11 194
Charges financières	14 995	13 765
Résultat financier	-10 947	-2 572
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	572 120	656 222
Produits exceptionnels		11 386
Charges exceptionnelles	34 009	8 761
Résultat exceptionnel	-34 009	2 625
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	115 379	148 971
RESULTAT DE L'EXERCICE	422 732	509 876

Annexe

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations			
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances	x		
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
– Contrats à long terme		x	
– Frais accessoires d'achat		x	
– Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes	x		
– Eléments imputables à un autre exercice		x	
– Opérations faites en commun		x	
– Résultat financier		x	
– Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
– Transactions avec des parties liées		x	
– Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
– Eléments exceptionnels		x	
– Transferts de charges exceptionnelles		x	
– Base de l'impôt sur les sociétés		x	
– Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
– Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
– Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
– Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
– Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
– Evénements postérieurs à la clôture		x	
– Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
– Effectifs		x	
– Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
– Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
– Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
– Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
– Engagements financiers donnés	x		
– Autres opérations non inscrites au bilan		x	
– Engagements financiers reçus		x	
– Crédit-bail		x	
– Engagement de retraite	x		
– CICE	x		
– Aspects environnementaux		x	
– Tableau des cinq derniers exercices	x		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DENGI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 6 934 266 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 422 732 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ANS
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et En Cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en rapport avec les quantités consommées sur les 12 derniers mois, individualisée article par article.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,25 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 54 654 Euros a été porté au crédit du compte 699 – Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La boutique de fleurs Nork'idée a été ouverte et immobilisé à compter du 13 décembre 2018.
une maison et son terrain ont été acquis sur l'exercice fiscal et comptabilisé en immobilisation en cours.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 924	1 188		49 112
Immobilisations incorporelles	47 924	1 188		49 112
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	140 056	90 000	29 721	200 335
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 652 366	432 029		2 084 395
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 217 914	82 142		1 300 056
– Installations générales, agencements aménagements divers	118 249	7 778		126 027
– Matériel de transport	69 319			69 319
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	234 603	8 643		243 246
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	37 400	894 403	373 786	558 017
– Avances et acomptes	4 458		4 458	
Immobilisations corporelles	3 474 366	1 514 994	407 966	4 581 394
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	51 767	2 640		54 407
– Autres titres immobilisés	65 813	880		66 693
– Prêts et autres immobilisations financières		550		550
Immobilisations financières	117 580	4 070		121 650
ACTIF IMMOBILISE	3 639 869	1 520 252	407 966	4 752 155

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 188	1 514 994	4 070	1 520 252
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 188	1 514 994	4 070	1 520 252
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		407 966		407 966
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		407 966		407 966

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 924	413		48 336
Immobilisations incorporelles	47 924	413		48 336
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	113 845	7 395	29 721	91 519
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	672 464	164 180		836 644
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	636 983	92 556		729 539
– Installations générales, agencements aménagements divers	71 075	11 013		82 088
– Matériel de transport	37 323	10 170		47 494
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	166 801	27 059		193 860
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 698 492	312 373	29 721	1 981 143
ACTIF IMMOBILISE	1 746 416	312 785	29 721	2 029 480

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 666 353 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	550		550
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	171 891	171 891	
Autres	388 620	388 620	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	105 293	105 293	
Total	666 353	665 803	550
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
RRRO A RECEVOIR TTC	17 756
Total	17 756

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 3 513 Euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
DEPRECIATION CREANCES CLIENTS	3 512
TOTAL	3 512

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 48 000,00 Euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	18 642	16 508	18 642		16 508
Total	18 642	16 508	18 642		16 508
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		16 508	18 642		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 349 386 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	1 904	1 904		
– à plus de 1 an à l'origine	1 589 414	302 046	869 046	418 322
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 449	2 449		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 664 478	1 664 478		
Dettes fiscales et sociales	643 555	643 555		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 458	14 458		
Autres dettes (**)	433 128	433 128		
Produits constatés d'avance				
Total	4 349 386	3 062 018	869 046	418 322
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	900 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	255 183			
(**) Dont envers les associés	351 050			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 349 648 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FACT.A REC.FOURN.MAR.FILIERE	480
FACT.A REC. TTC FOURN FRAIS G.	134 341
DETTE PROV. POUR CONGES PAYES	98 252
DETTE PROV. PRIME INTERESSEMENT	128 781
Primes conventionnelle à payer	28 947
Prime bilan au pers. à payer	69 000
ETAT – CHARGES A PAYER	172 850
AIDE A LA CONSTRUCTION	7 988
TAXE FORMATION A PAYER	3 838
Divers – charges à payer	49 217
Total	693 695

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG.CONSTAT.D AVANCE	105 293		
Total	105 293		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	1 802		1 802
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	330 805		330 805
Ventes de marchandises	22 362 422		22 362 422
Produits des activités annexes	6 635		6 635
TOTAL	22 701 664		22 701 664

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 300 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 32 726 Euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	116 878
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	116 878
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	32 726
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	391 809
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
nantissement du fond de commerce	1 500 000
Privileges du preteur de denier	500 000
nantissement fond de commerce	400 000
Autres engagements donnés	2 400 000
Total	2 791 809
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 391 809 Euros

Le coût du passif social pour l'ensemble du personnel peut-être estimé

pour l'année clos au 31/03/2019 à 391 809€ charges incluses

La valeur actuelle probable des indemnités à verser peut être estimée à 257 323€

Les paramètres utilisés pour réaliser cette évaluation sont :

- taux de revalorisation à compter de 2017 1%
- départ prévu à 65 ans
- taux de rotation retenu de 2% pour les employés et 0% pour les cadres
- taux d'actualisation de 1.00%
- taux de charges sociales moyen de 42% pour les employés et 50% pour les cadres
- table de mortalité réglementaire TF 00-02
- taux de capitalisation net de frais 2,25%

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Autres informations

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

« DENGİ »

Société par Actions Simplifiée au capital de € 48 000
Siège social : Route de Souchez
62143 ANGRES

385 140 199 RCS ARRAS

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019, s'élevant à € 422 731,50 dont € 54 654 de CICE non distribuable, à savoir :

- Le montant du CICE au poste « autres réserves » € 54 654,00
- A distribuer à titre de dividendes € 368 077,50

L'Assemblée Générale décide en outre de prélever la somme de € 432 922,50 sur la réserve facultative, pour distribuer la somme totale de € 801 000.

Chaque action donnera droit à un dividende de € 267.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018 :

1 – Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30% regroupant :

- * Le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80%, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à € 50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à € 75 000 pour les couples soumis à imposition commune ;
 - * Les prélèvements sociaux de 17,20% ;
- Les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 – Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les Associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40% sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80% versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- La réserve légale reste fixée à € 4 800, soit 10% du capital social,
- Le poste « autres réserves » sera ramené de € 2 092 840,14 à € 1 714 571,64.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale précise qu'au cours des trois derniers exercices, il a été distribué aux Associés, les dividendes suivants, à savoir :

- Par décision de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2017, la somme de €102 000, soit un dividende de €34 par action, ouvrant droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40%, calculé sur la totalité de son montant ;
- Par décision de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2018, la somme de €400 020, soit un dividende de €133,34 par action, soumis au prélèvement forfaitaire unique dit « flat tax » de 30% ;
- Par décision de l'Assemblée Générale du 24 janvier 2019, la somme de €501 000, soit un dividende de €167 par action, soumis au prélèvement forfaitaire unique dit « flat tax » de 30%.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. J. J. J.', written over a large, diagonal, hand-drawn oval stroke.